

Postes ouverts dans le cadre d'un recrutement par la voie de détachement promotion en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2024

—
Direction générale déléguée
relations humaines

Direction du développement et
de la gestion prévisionnelle des
compétences

Service recrutement-mobilité

En application du décret 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, l'Université de Lille procède au titre de l'année 2024 à des recrutements.

9 postes sont ouverts

Les fiches de postes sont consultables via le lien :

<https://www.univ-lille.fr/universite/recrutement-biatss#c6732>

Postes catégorie A

Ingénieur d'étude

- 1 poste : Responsable assistance support- IGE - BAP E
- 1 poste : Chargé-e de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel IGE – BAP J

Assistant Ingénieur

- 2 postes : Assistant-e en gestion administrative ASI - BAP J

Postes catégorie B

- 5 postes : Technicien-ne en gestion administrative TCH - BAP J

Conditions générales d'accès

Pour postuler, il convient **d'appartenir à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)**. La liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi BOE est disponible sur le site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; cette qualité doit être en cours de validité.

—
Direction générale déléguée
relations humaines

Lien d'accès à la liste des bénéficiaires:

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/liste-des-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi-45950>

-Le candidat doit être fonctionnaire

-Le candidat doit justifier de la durée de services exigée pour se présenter au concours interne d'accès au corps visé.

Cette durée de services est fixée par le statut particulier : Ensemble des règles applicables en matière de recrutement, d'avancement, de promotion, de rémunération, etc., à tous les fonctionnaires membres d'un même corps ou cadre d'emplois du corps d'accueil.

Si le statut particulier ne fixe aucune durée de service, vous devez justifier, au 1^{er} janvier de l'année de sa candidature, de 10 ans de services publics.

Comment candidater?

- Les candidats doivent remplir un **dossier RAEP** (téléchargeable sur le site : <https://www.univ-lille.fr/universite/recrutement-biatss#c6732>)

Et le retourner complété, accompagné des documents demandés.

- Une copie du document, en cours de validité permettant de **justifier l'appartenance à l'une des catégories des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)**

Le dossier de candidature est à retourner par voie postale à l'adresse ci-dessous :

Université de Lille
Domaine Universitaire Pont de Bois
Service Recrutement - Bureau des concours
BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq Cedex

Calendrier

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **mardi 02 avril 2024**

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **mardi 30 avril 2024** (cachet de la poste faisant foi).

Traitement des candidatures : Une commission examinera les dossiers reçus dans les délais fixés.

Étude de dossiers : Les dossiers des candidats feront l'objet d'une étude par les différentes commissions. La commission évalue au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions relevant du corps de détachement. Elle tient compte des acquis de l'expérience professionnelle de chaque candidat et de sa motivation. **(calendrier communiqué ultérieurement)**.

Auditions : Après examen des dossiers des candidats, la commission établit la liste des candidats sélectionnés pour un entretien. La commission reçoit chacun des candidats sélectionnés au cours d'un entretien de 45 min maximum, sur la base de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. **(calendrier communiqué ultérieurement)**.

Déroulement du détachement :

Le détachement est prononcé pour une durée d'un an.

Les fonctionnaires détachés sont classés, dès leur nomination, conformément aux dispositions du statut particulier du corps applicable pour les recrutements par la voie du concours interne.

Le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre, établi par le supérieur hiérarchique.

Appréciation de l'aptitude professionnelle au terme de la période de détachement

A la fin du détachement votre aptitude professionnelle est évaluée en vue de votre intégration dans votre corps de détachement.

La commission auditionne le fonctionnaire détaché au cours d'un entretien d'une durée de quarante-cinq minutes au plus sur la base du rapport d'appréciation élaboré par le supérieur hiérarchique. Cet entretien a pour point de départ un exposé de dix minutes au plus du fonctionnaire portant sur les principales activités réalisées pendant la période de détachement. La commission apprécie les capacités du fonctionnaire à exercer les missions du corps de détachement.

Si le fonctionnaire est déclaré apte à être intégré dans le corps de détachement, il est intégré dans le corps.

Si le fonctionnaire n'a pas encore fait la preuve de capacités professionnelles suffisantes pour exercer les missions du corps de détachement, il a la possibilité d'être renouvelé en détachement pour une période d'un an.

Si l'appréciation de l'aptitude du fonctionnaire ne permet pas d'envisager qu'il puisse faire preuve des capacités professionnelles suffisantes pour exercer les missions du corps de détachement, le fonctionnaire est réintégré de plein droit dans son corps d'origine.